

M. Horner: ... de faire respecter les normes de sécurité dans toutes les régions du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Horner: Je tiens à féliciter le ministre pour la manière dont il a pris la défense de M. Keenan. Il est regrettable que ce dernier ait dû démissionner. Je suis heureux de voir que le ministre a formé une nouvelle commission afin de stabiliser la situation générale. Il est toutefois regrettable qu'il ait nommé deux personnes et non pas trois parce que cela ne permet pas de prendre une décision à la majorité. Le ministre a nommé un représentant de chaque groupe linguistique officiel mais le meilleur conseil que je puisse lui donner, c'est de nommer une troisième personne qui n'appartient à aucun de ces deux groupes linguistiques.

Des voix: Bravo!

M. Horner: De cette façon, on pourrait arriver à une décision majoritaire. Des députés rient, mais nous nous souvenons tous du rapport Bilcon où une position minoritaire a été présentée. Je crois que le pays souhaite le règlement de cette question, non pour des motifs politiques mais pour la sécurité des usagers des transports aériens, et j'ignore si ces deux personnes, M. Sinclair et M. Chouinard, sont persona grata pour l'association des pilotes ou les contrôleurs de la circulation aérienne. Je sais, par contre, que M. Keenan a joué un rôle satisfaisant dans le règlement du contrat avec les contrôleurs du trafic aérien. J'espère que la médiation de MM. Sinclair et Chouinard sera également satisfaisante, et que nous reviendrons à une situation plus stable tout en maintenant le plus haut degré de sécurité.

Des voix: Bravo!

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, suite à la déclaration du ministre et à la réponse du porte-parole officiel du parti conservateur, j'aimerais d'abord rappeler—c'est peut-être superflu, mais je crois que cela vaut la peine dans les circonstances—le profond attachement du Nouveau parti démocratique au principe du bilinguisme.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Les députés de tous les partis reconnaîtront avec moi que lorsqu'une question aussi épineuse et aussi importante surgit, le problème politique qui se pose est alors de sauvegarder le principe fédératif. Il est toujours extrêmement difficile d'appliquer un principe à des circonstances concrètes et il est également très important que ceux d'entre nous qui sont appelés à prendre des décisions d'ordre politique ne remettent pas en question les orientations fondamentales des autres, même s'il y a désaccord sur l'application d'un principe général dans des circonstances données.

Dans ses commentaires aujourd'hui, le ministre a correctement fait remarquer que la question ne porte pas sur l'implantation du bilinguisme partout au Canada. Ce n'est pas, bien sûr, de quoi il s'agit. Malheureusement, ce malentendu est répandu à tort, et je suis heureux que le ministre ait souligné que ce n'est pas de quoi il s'agit. L'affaire concerne en fait la province de Québec, ainsi que la région d'Ottawa-Hull. Le ministre a aussi raison de dire que le bilinguisme est en fait utilisé depuis environ deux ans dans la province de Québec et dans certaines régions à l'heure actuelle. Il aurait pu ajouter qu'on s'en sert dans les

Bilinguisme et trafic aérien

secteurs de l'aviation assujettis uniquement aux règles régissant les vols à vue. C'est un aspect technique important, comme le ministre le reconnaît, j'en suis certain.

Il s'agit d'étendre l'usage des deux langues au contrôle de la circulation aérienne dans la province de Québec, surtout la région de Montréal, tant dans les vols aux instruments que dans les vols à vue. Encore une fois, il s'agit d'un aspect technique important. Le ministre a dit que cette extension soulève des questions plus complexes et que c'est pourquoi des études techniques et une enquête publique indépendante sont nécessaires.

Il y a un certain nombre de questions sérieuses et, à mon sens, non encore résolues, découlant de la position du gouvernement et du mandat de la commission que le ministre a déposé aujourd'hui, quand il a fait sa déclaration. Le préambule du décret du conseil stipule que la commission doit étudier les conséquences tant du point de vue de la sécurité que de l'efficacité opérationnelle de l'extension du bilinguisme dans les méthodes de contrôle aérien dans la province de Québec. Le décret du conseil entre dans les détails d'un certain nombre de considérations précises qui découlent de ces deux grands points. Toutefois, et c'est pour moi un sujet de grave préoccupation, il n'est nul part dit que la commission, après avoir étudié toutes les questions qui lui sont renvoyées, peut en arriver à une conclusion négative. Je pèse soigneusement mes mots quand je dis que si la commission ne peut rendre une décision négative—et c'est là l'aboutissement de toute l'affaire—on pourra à bon droit considérer cette tentative comme un simulacre, une comédie coûteuse. Par exemple, l'une des interprétations possibles du décret du conseil que le ministre a déposé, c'est que le bilinguisme sera appliqué quoi qu'il en coûte, indépendamment de l'efficacité ou des inconvénients que pourraient subir les usagers. D'après moi, c'est une des interprétations manifestes du décret du conseil.

● (1520)

Pour que cette commission ait la moindre valeur, nous considérons, et c'est aussi l'avis du public, qu'elle doit être parfaitement libre de présenter une recommandation positive ou négative, après avoir examiné tous les éléments en cause.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je continue de soupçonner que les dés sont pipés, en fait, si l'on en juge par le mandat qui figure dans le décret du conseil qui a été déposé. Si les dés sont pipés, cela signifie que la décision a déjà été prise et que tout ce que fait le ministre n'est peut-être qu'une coûteuse campagne publicitaire. Dans ce cas, ce n'est que de la pure réclame politique et comme toute réclame, elle vise plus à tromper qu'à éclairer. Je pèse soigneusement mes mots, monsieur l'Orateur. J'espère que les réponses que fournira le ministre à nos questions montreront que la commission peut présenter une recommandation positive ou négative; qu'elle n'est pas tenue par son mandat de donner une réponse affirmative, avec toutes les preuves voulues à l'appui. Je répète que si la commission n'a pas les coudées franches, si elle n'a pas toute la latitude voulue, elle sera considérée comme un simulacre non seulement par le public, mais par tous les employés de l'aéronautique qui sont inactifs et que nous aimerions tous voir retourner au travail.